

Image not found or type unknown



Indemnisation du véhicule

Par **naonoa**, le **24/12/2013** à **16:27**

Bonjour, j'ai eu un accident de voiture en Belgique le 17 octobre 2013 non-responsable. Je suis assurée tout risque à la gmf. Le montant des réparations du véhicule dépasse sa valeur. C'est à dire que le véhicule vaut 5300 euros et les réparations plus de 6000 euros. J' ai choisi de ne pas la faire réparer mais d'être indemnisée. Cela fait plus d'un mois et demi que j'attends d'être indemnisée, mais apparemment ils attendent de la part de l'administration belge le certificat de destruction du véhicule. Je voudrais savoir le délai légale de la procédure.
Merci